

## **Rendez-vous du Toit – 2 mars 2010**

### **LE SALTO**

*Rencontre avec Chrystelle Tarricone, responsable*

Le SALTO est un « service départemental d'accompagnement au logement transitoire ». Il est « affilié » à l'association L'OISEAU BLEU .

Créé en janvier 1996, il bénéficie de financements publics : Conseil général, DDASS, et organise un comité de pilotage une fois par an.

A l'origine, cette instance avait une vocation expérimentale ; elle a depuis été pérennisée.

6 travailleurs sociaux (AS) à Grenoble et une à Bourgoin.

Ce service assure un accompagnement social aux personnes ou familles pour les aider dans leur accès aux droits, l'emploi, la santé ...

42 % des personnes n'ont pas de référent social et pour 28 % qui en ont un, celui-ci est trop éloigné.

« Aller vers » est leur maître mot.

Ces personnes sont accueillies dans les structures d'hébergement d'urgence ou temporaires, les résidences sociales, pour une durée limitée, si celles-ci ne bénéficient pas du soutien d'une assistante sociale.

Le SALTO intervient sur une large portion du territoire de l'Isère : Nord-Isère, Grenoble, Voironnais, Corps (La Roseaie), le Grésivaudan (L'Abri sous la dent), Pontcharra, Bourg d'Oisans (le Relais du Père Gaspard), Vaulnaveys le Bas (Ozanam). Ces structures bénéficient en outre d'un accompagnement à l'élaboration de projets.

Ce n'est pas un service social classique ; l'objectif majeur étant l'intervention : aller vers les personnes se trouvant dans les structures d'hébergement

Le constat phare est le suivant : pas de droits, pas de prestations sociales, pas de ressources.

Le premier entretien a lieu dans la structure d'accueil des personnes à la demande du gestionnaire de la structure. Il s'adresse à tous les publics présents : isolé, familles, jeunes ++, jeune couple, protection de l'enfance, séparation de couple, violence conjugale, immigré, réfugié politique, demande de régularisation (de + en +), précarité économique, problèmes de langues (interprète), démarches administratives ou juridiques.

Son action est différente de celle d'un service social de secteur, qui lui, s'occupe des personnes orientées vers les structures d'hébergement.

C'est un accompagnement régulier : 3 à 4 rendez-vous par semaine, très dense donc au départ, qui se concrétise aussi par un accompagnement physique vers les administrations, Préfecture, Tribunal.

Jusqu'en 2009, le SALTO n'intervenait pas au Centre d'accueil municipal (CAM), c'est le cas aujourd'hui.

L'objectif premier est la continuité de la prise en charge en vue de l'autonomisation et la préparation à la sortie de la structure.

Depuis septembre 2009, les interventions au CAM se sont multipliées (20 situations d'hommes isolés, d'étrangers, de couples sans enfant).

L'accompagnement dure le temps de l'hébergement (13 mois en moyenne) ; il s'arrête dès que les personnes ont accès « au droit commun » ; il peut se prolonger pendant 3 mois si la personne accède à un logement et le relais se fait ensuite avec l'AS de secteur.

Accès aux droits, soins, FSL, Locapass, « bénévoles bricoleurs », relogement, déménagements, accompagnement social et humain, telle est la palette des actions.

Depuis la création du service, 194 ménages ont été accompagnés par an. Il y a eu 70 sorties dont 13 vers des CHRS, 46 vers un logement de droit commun dont 8 dans le privé.

Le SALTO est membre du collectif FNARS et participe aux 12/14 , à la veille sociale départementale (115), aux maraudes. Il assure en outre des actions d'information sur des thématiques (violence, Droit

au logement opposable (DALO), souffrance psychique, errance, demande d'asile, addictions) , sur les lieux d'intervention.

Une mission supplémentaire est financée pour des actions de formation, d'information des bénévoles qui interviennent dans les structures d'accueil de nuit ou de jour (Point d'eau, le Secours catholique).

Il n'assure pas la domiciliation ; c'est le rôle du Centre communal d'action sociale (CCAS) . Il est en lien avec Femmes SDF, de façon ponctuelle et avec les Maisons Relais (pour celles-ci, le service social de secteur intervient).

Son fonctionnement et ses attributions sont différentes de celles du SATIS qui dépend du CCAS de Grenoble.

Quant au problème des personnes en souffrance psychique, le SALTO se trouve démuné d'autant que la collaboration avec le CHS est difficile.

Une inquiétude se fait jour : les subventions sont non pérennes et il faut les renégocier chaque année ; elles proviennent à 75 % du Conseil général et à 25 % de l'Etat ; également et pour une moindre part, de la Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS).